



TERRITOIRE DE L'ACTION
 Secteur littoral de la côte Ouest de Vias:
 • Un territoire de 400 ha sur une bande littorale sableuse de 3,4 km

Rétablissement le fonctionnement naturel du littoral et expérimenter la relocalisation des activités et des biens

PORTEUR DE L'ACTION: CA Hérault Méditerranée

PARTENAIRES: Communes de Vias et de Portiragnes, Sous-préfecture, Services de l'État, Conservatoire du Littoral, Établissement Public Foncier, SAFER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers, Fédération de l'Hôtellerie de plein air, France domaines, Conseil Départemental, Région, Collectivités, Bureaux d'études AgroParisTech, Cabinet Obras

> Contexte et enjeux climatiques

La côte sableuse de Vias est particulièrement exposée au phénomène d'érosion et de submersion marine (coups de mer hors saison estivale) avec un taux moyen de recul de 1,35 mètre par an (et jusqu'à 2,5 m par an). Avec le changement climatique, on s'attend à une recrudescence de ces phénomènes sous l'effet combiné de coups de mer (y compris pendant les ailes de saison estivale) et de l'élévation attendue du niveau moyen de la mer.

Le secteur de la côte ouest de Vias, territoire de plus de 400 ha, est occupé par 14 campings (3 350 emplacements, 50 emplois permanents et 196 emplois saisonniers) et un habitat fortement « cabanisé » (3 000 parcelles), soit plus de 25 000 personnes en saison et 120 familles toute l'année. Les enrochements initialement placés sur des propriétés privées (principalement des campings), sont aujourd'hui au contact de la mer avec un risque avéré de submersion pour les habitats saisonniers ou à l'année.

L'enjeu est bien de sécuriser cette zone côtière à risque évolutif en stabilisant le trait de côte afin de protéger un écosystème dunaire en recul rapide, une activité de tourisme de plein air très dynamique et une station balnéaire urbaine, Portiragnes, qui ne pourra pas reculer.



> L'action d'adaptation

Cette action porte donc sur le rétablissement d'un fonctionnement naturel du littoral. Pour cela, l'action vise à :

1. Supprimer l'ensemble des points durs (enrochements, dalles en béton, cabanons), en élargissant la plage par des apports de sable et en créant un cordon dunaire homogène (3,4 km) sur l'ensemble du secteur, structuré par des ganivelles et des ouvrages de franchissement et longé à l'arrière par un sentier littoral (Phase 1)
2. Relocaliser les activités et les biens en concevant un programme d'aménagement du territoire appelé « plan guide » prenant en compte l'évolution des risques : risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion du littoral (Phase 2)

CALENDRIER :

- 2005-2015 : Études et procédures réglementaires relatives à la Phase 1, réalisation une première partie de travaux
- 2012-2015 : Audit patrimonial et élaboration de la charte patrimoniale relatifs à la Phase 2
- 2016-2020 : Finalisation de la phase 1, mise en place de la gouvernance et élaboration du plan guide (Phase 2), poursuite des travaux



> Facteurs de succès

- La sensibilisation des acteurs aux risques, à la fragilité des ressources et aux effets du changement climatique
- La temporalité du projet qui permet l'observation, la réflexion et les échanges entre tous les acteurs
- La gouvernance qui donne la priorité à la gestion patrimoniale et à la co-construction avec les nombreux acteurs du territoire

> Suivi et évaluation de l'action

- Mise en place d'indicateurs pour évaluer l'évolution du littoral (photographies terrestres et aériennes, et levés topographiques et bathymétriques)
- Définition d'indicateurs de suivi du plan guide par le conseil de gestion patrimoniale

> Résultats clés

- Le rétablissement partiel du cordon a déjà permis de diminuer les impacts des coups de mer sur les campings en côte Ouest de Vias. À terme, la normalisation du fonctionnement de la cellule sédimentaire permettra de limiter les effets de l'érosion sur Vias et sur les communes littorales jusqu'à l'embouchure de l'Orb et, de ce fait, les risques pour les biens, les personnes et les activités.
- La création du cordon dunaire a d'ores et déjà permis de reconstituer un espace balnéaire et un sentier littoral accessible à tous: l'augmentation de la fréquentation observée en 2015 justifie d'ailleurs la création d'un poste de secours sur le secteur.
- À terme, la restauration d'un cordon dunaire, stabilisé par les ganivelles et canalisé du point de vue de la fréquentation touristique, permettra le développement d'un habitat accueillant pour les espèces dunaires, ainsi que la restauration d'une continuité écologique littorale mise à mal par les enrochements et les habitats.

INSTANCE DE DÉCISION

Président : président CAHM

Rôle : valide, propose thématiques

Membres : Sous-Préfets,
SCOT, CR, CG, CEL,
élus CAHM et communes

ÉQUIPE DE FACILITATION

Rôle : assure
le bon fonctionnement
de l'Institution Patrimoniale

Membres de la cellule projet,
AMO, auditeurs patrimoniaux

CONSEIL DE GESTION PATRIMONIALE

Président : président de la CAHM
ou vice-président

Rôle : émet un avis

Membres : 3 collèges
(élus, forces vives,
personnes qualifiées)

Commissions : eau, plage,
pérennité et les risques,
valorisation et
attractivité du territoire

Organisation de la gestion patrimoniale.



www.ademe.fr